

Découverte Natura 2000

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Haute-Vallée de la Vienne

*D'amont en aval
un site d'exception !*

Une autre vie s'invente ici



Le réseau des sites Natura 2000

Natura 2000 est un **réseau européen de sites naturels** identifiés pour la **rareté** ou la **fragilité des espèces** et/ou **habitats** qu'ils hébergent. Il a été mis en place afin d'**enrayer l'érosion de la biodiversité** et vise à assurer le **maintien** ou le **rétablissement**, dans un **état de conservation favorable**, des habitats naturels et des habitats d'espèces concernés.

Ce réseau est issu des **directives Oiseaux** de 1979 et **Habitats Faune Flore** de 1992. Des annexes listent les habitats et espèces que les Etats membres s'engagent à conserver.

Il existe ainsi **deux types de sites** :

- les **ZPS** : Zones de Protection Spéciale pour la **protection des oiseaux**. Ex. : La ZPS du plateau de Millevaches.
- et les **ZSC** : Zones Spéciales de Conservation pour la **protection d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire***. Ex : le site de la Haute-Vallée de la Vienne.



*Pourquoi parle-t-on d'intérêt communautaire ?

Car ces milieux et ces espèces sont rares à l'échelle de l'Europe, et nous partageons la responsabilité de les préserver. Il s'agit par exemple des hêtraies à houx (plus de 150 ha sur le site) ou encore la loutre, moule perlière, chauve-souris et autres libellules... Parmi les habitats d'intérêt communautaire, certains sont identifiés comme prioritaires : leur état de conservation est préoccupant et un effort particulier de conservation doit être engagé. C'est le cas des forêts alluviales à aulnes et à frênes qui sont présentes sur plus de 40 ha sur le site.

Chaque site est doté d'un **document d'objectifs** (DOCOB) qui présente un **diagnostic** socio-économique et biologique. Il définit ensuite des **mesures de gestion** propres au site ainsi que les modalités de leur mise en œuvre, et établit un programme financier prévisionnel. Ce document est **réalisé en concertation** avec les acteurs locaux lors de **Comités de pilotage** (COPIL). Ce COPIL est également chargé de suivre la mise en œuvre du DOCOB. Sa composition est arrêtée par le Préfet. Un **animateur** coordonne toutes les actions de gestion et fait vivre le site.

Carte d'identité du site Natura 2000

Nom : **Haute-Vallée de la Vienne**

Région : Nouvelle Aquitaine

Départements : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne

15 communes : Augne, Bujaleuf, Eybouleuf, Eymoutiers, Faux-la-Montagne, Masléon, Millevaches, Nedde, Neuvic-Entier, Peyrelevade, Rempnat, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Denis-les-Murs, Saint-Setiers, Tarnac

Surface du site : 1318 ha

80Km de linéaire: de Millevaches (Corrèze) à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne)



Animation :

13/04/2007 : désignation du site par arrêté ministériel

15/05/2011 : validation du DOCOB

18 Habitats d'intérêt communautaire (dont 5 prioritaires) sur 485ha soit 37% du site

18 Espèces d'intérêt communautaire

2 SIEM (Sites d'Intérêt Ecologique Majeur): Gorges de la Vienne Amont (SIEM n°43) et Aval (SIEM n°42)

70% du site est en chevauchement avec la ZPS du Plateau de Millevaches

Structure d'animation :

PNR de Millevaches en Limousin
7, route d'Aubusson - 19290
MILLEVACHES.
05 55 96 97 00

Enjeux et objectifs :

- Conservation et restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Appropriation locale des enjeux du site Natura 2000
- Amélioration des connaissances sur le site

Des sources de la Vienne à Saint-Léonard de Noblat, le paysage du site Natura 2000 « Haute-Vallée de la Vienne » est un enchaînement de milieux remarquables...

Partons à leur découverte !

Saint-Léonard de Noblat
Alt. 250m

L'amont : des Sources à la commune de Nedde

L'amont du site est constitué d'une des plus vastes zones tourbeuses du plateau de Millevaches : les Sources de la Vienne. Les trois sources se rejoignent assez vite pour former un ruisseau bordé de tourbières et de bas marais : la Vienne. Jusqu'aux environs de Nedde, la rivière suit son lit, et son débit grossit au fur et à mesure que les nombreux affluents* qui la bordent viennent s'y jeter. Le paysage alterne entre zones humides, zones de landes sèches, boisements humides, prés et plantations. Là, vivent la pie-grièche grise, la loutre ou encore la drosera qui trouvent leurs proies respectives dans ces milieux où le pâturage très extensif prévaut. Le climat est celui de moyenne montagne. Il se caractérise par 115 jours de gel en moyenne, de la neige et des températures proches de 0°C pendant la période hivernale. Les précipitations y sont également importantes (supérieures à 1200 mm durant l'année).



*Un affluent est un cours d'eau qui se jette dans un autre cours d'eau au débit plus important, au niveau d'un point de confluence. Par exemple, la Vienne est un affluent de la Loire.

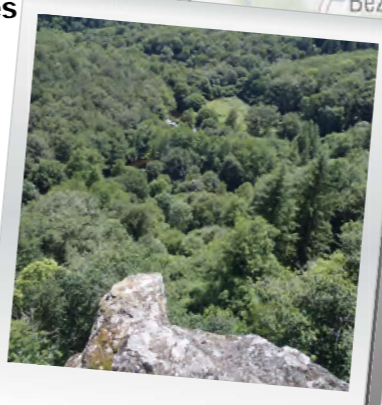
L'aval : d'Eymoutiers à Saint-Léonard-de-Noblat

Passé Eymoutiers, la Vienne prend l'allure d'un petit fleuve tumultueux, et traverse des paysages plus ouverts de prairies, avec des bois de châtaigniers, de taillis et accrus forestiers. C'est un secteur fréquenté par des espèces comme le sonneur à ventre jaune, mais aussi de nombreux chiroptères qui trouvent là des territoires de chasse favorables.

Ce secteur bénéficie d'un climat plus clément, avec des températures moins basses et des précipitations plus faibles (750 mm par an en moyenne). C'est un climat de transition entre montagnard et atlantique (plus doux).



Passé Nedde, puis Eymoutiers, la Vienne qui aborde les contreforts du Plateau a creusé son lit dans la roche, formant avec les siècles, de véritables gorges boisées. Le paysage change radicalement, et de nouvelles espèces trouvent un habitat favorable : c'est le cas du faucon pèlerin ou encore de la cordulie à corps fin...

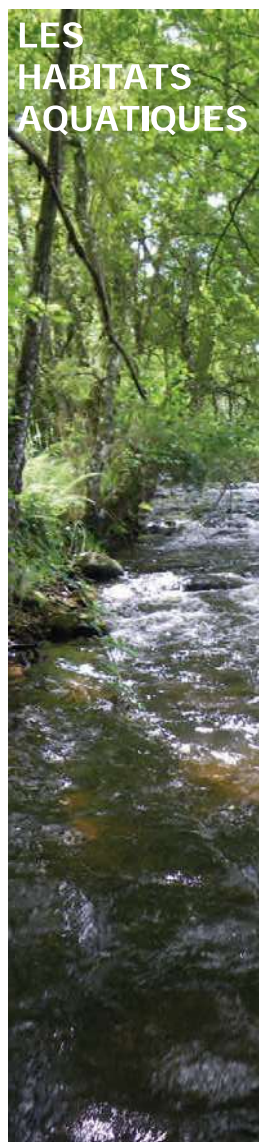


Et plus en aval... La Vienne va ensuite rejoindre le fleuve Loire à Candes-Saint-Martin, à plus de 370 km de ses sources.

St-Setiers, Millevaches, Peyrelevade, Sources de la Vienne
Alt. 860m à 895m

Voyage à travers les habitats de la Haute-Vallée de la Vienne

LES HABITATS AQUATIQUES



La Vienne et ses affluents sont reconnus pour être des milieux aquatiques d'une **qualité remarquable** abritant des végétations aquatiques en **excellent état de conservation**. Ils offrent ainsi un **milieu privilégié pour de nombreuses espèces** sensibles à la qualité de l'eau. Plus calmes au sortir des tourbières, les eaux deviennent plus tumultueuses et dynamiques à l'aval, se glissant entre les blocs rocheux dans les vallées encaissées.

Au dire de certains biologistes, **la Vienne serait l'une des rivières les mieux préservées de France**, en raison notamment de la coexistence dans ses eaux de **3 espèces de moules**, toutes d'intérêt patrimonial. **Pour autant, la qualité de l'eau et des écosystèmes souffrent de dégradations et les efforts en leur faveur doivent être soutenus.**

La **moule perlière** est une espèce rare, en forte régression sur le territoire français. On la retrouve aujourd'hui dans 80 rivières dont 52 en Limousin. Elle affectionne les ruisseaux et rivières d'excellente qualité, avec des eaux fraîches, courantes et non calcaires. La moule perlière possède un cycle de reproduction complexe où la truite fariojoue un rôle primordial : les larves de moules perlières ont besoin des branchies de ce poisson pour se développer. Plus d'informations sur plaquette téléchargeable à l'adresse suivante : <http://pdf.lu/iA9p/>



Véritable espèce emblématique du Parc de Millevaches en Limousin, **la loutre** est largement présente sur l'ensemble du site. La qualité physico-chimique des milieux aquatiques, la densité du chevelu et la tranquillité du milieu participent à son bien-être.



De nombreuses libellules se partagent le site Natura 2000. Parmi elles, **la cordulie à corps fin** qui, rare et de nature discrète, est difficile à observer. Elle affectionne les parties lentes, calmes et profondes des rivières, souvent arborées et présentant peu de végétation sur les rives. (source : plan régional d'actions en faveur des odonates - Limousin)



TOURBIÈRES ET MILIEUX TOURBEUX



Les tourbières et les milieux tourbeux sont caractéristiques du paysage du plateau de Millevaches. Présents surtout sur la zone en amont, ces milieux sont particulièrement remarquables car ils abritent tous les stades dynamiques d'évolution. Ainsi, parmi les tourbières, on retrouve des végétations allant des radeaux flottants (en périphérie des étangs) jusqu'aux tourbières boisées. Entre ces deux extrêmes, il existe plusieurs stades intermédiaires tels que le haut marais ou la tourbière haute active. Cette mosaïque de milieux assure au territoire de Millevaches une importante richesse écologique. Elle est cependant particulièrement menacée par le réchauffement climatique et la diminution de la ressource en eau. Les milieux qui la composent se raréfient.

La drosera à feuilles rondes se rencontre dans les tourbières à sphaignes, milieu naturel pauvre en éléments nutritifs. Afin de s'adapter à ces conditions, elle se nourrit directement des espèces qu'elle piège : c'est une plante carnivore. Les poils glanduleux situés sur les feuilles attirent, collent et digèrent les petits insectes ce qui apporte à la plante les éléments qui lui sont nécessaires et qu'elle ne peut trouver dans le substrat sur lequel elle se situe.



zoom scientifique

L'**isoète à spores épineuses** est une plante rare passant son temps sous des eaux claires et limpides. Sa particularité taxonomique s'observe au microscope : ses spores, situées à la base renflée des feuilles, sont entièrement couvertes de petites épines serrées. On ne croyait l'espèce présente que dans les eaux stagnantes oligomésotrophes (moyennement pauvres en éléments nutritifs) des étangs à fonds sablonneux, dans des eaux froides et pauvres en matière organique. De fait, en France, l'isoète à spores épineuses ne se retrouve plus que dans le Massif central (Auvergne, Aubrac et Limousin), les Pyrénées et les Vosges, dans les secteurs encore préservés de toute pollution.



Sa découverte dans les ruisseaux du plateau de Millevaches au sein d'eaux courantes oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs) et acides s'avère exceptionnelle tant par l'originalité du milieu colonisé que par l'abondance des populations. L'espèce est sensible aux perturbations humaines car, malgré sa présence dans des régions encore préservées du Massif central, cette plante est en forte régression : elle a disparu de nombreux lacs d'altitude d'Auvergne et de plusieurs étangs du Limousin en raison de la modification du régime hydraulique de certaines eaux, de la dégradation de la qualité de l'eau, du substrat et de la turbidité. C'est pourquoi, cette délicate plante aquatique est protégée au niveau national et fait l'objet d'une attention particulière de la part du CBN Massif central. *Source : CBNMC.*



LES LANDES



Les landes sèches sont des végétations dominées par des plantes ligneuses basses, principalement de la famille des Ericacées (bruyères) et des Fabacées (ajoncs, genêts), adaptées à des **sols très pauvres et acides**. A l'échelle du Limousin, c'est sur le territoire du Parc de Millevaches, que demeurent les plus grands espaces en landes. Pour autant, elles ont considérablement régressées au cours du XXème siècle.

On distingue les **landes dites primaires**, formations naturelles présentes sur les versants rocheux des gorges les plus profondes de certaines rivières limousines, des **landes secondaires**, d'origine anthropique, qui ne se maintiennent que par l'activité pastorale sur des sols plus épais mais toujours très pauvres et acides. Leur survi est donc intimement lié aux activités de pastoralisme. Elles restent menacées soit par l'**abandon**, soit par leur transformation en prairie ou en espace forestier.

Le **circaète Jean-le-Blanc** est un rapace qui se nourrit exclusivement de reptiles. Plutôt présent sur la zone en amont du site, il fréquente les landes et les broussailles. Sa conservation fait l'œuvre d'une action concertée sur la ZPS du plateau de Millevaches.

LES MILIEUX FORESTIERS



Les milieux forestiers : le site est composé de nombreux habitats forestiers dont certains sont remarquables. C'est le cas, notamment :

- des **hêtraies** qui dissimulent des micro-habitats propres à une faune sensible aux perturbations humaines. Souvent peu accessibles, elles sont relativement bien préservées ;
- ou encore des **forêts alluviales** qui se développent en bordure des cours d'eau et qui jouent un rôle important pour le maintien des berges et la filtration des cours d'eau.

Parmi la dizaine d'espèce de chauves-souris présentes sur le site, **la Barbastelle** vit préférentiellement dans les forêts matures et les peuplements âgés. En hiver, elle s'abrite dans les fissures des falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts et les tunnels ferroviaires. Peu commune sur le site, on la retrouve sur la zone avale en particulier dans les forêts peu accessibles.



Gestion du site : outils et exemple d'actions

Afin de mettre en œuvre le Document d'objectifs et de permettre la gestion du site, le dispositif Natura 2000 se base sur une **démarche contractuelle**. Ainsi, tout propriétaire ou gestionnaire de terrain sur un site Natura 2000 peut bénéficier de « contrats » dès lors qu'il réalise une action qui s'inscrit dans une logique d'**entretien**, de **restauration** ou de **préservation** d'un **habitat naturel**, d'un **habitat d'espèces**, ou d'une **espèce d'intérêt communautaire**.

Ces contrats peuvent concerner :

- Les milieux forestiers : **contrats forestiers** qui visent une gestion durable (irrégularisation), une diversification (création de clairières, de mares...) ou simplement la conservation du milieu en l'état (maintien d'arbres ou d'îlots sénescents).
- Les milieux agricoles avec les **mesures agro-environnementales** : les agriculteurs qui s'engagent perçoivent une « compensation du manque à gagner », bien souvent, il s'agit d'une reconnaissance des pratiques extensives, respectueuses de l'environnement.
- Tout autre milieu (cours d'eau et **ripisylves***, zones abandonnées ou non exploitées...) : **contrats non agricole - non forestier** qui permettent de financer des travaux de restauration ou d'aménagement.



Les propriétaires peuvent aussi signer la **Charte Natura 2000**. Cette dernière comporte un ensemble d'engagements qui constituent des bonnes pratiques, conformément aux orientations du DOCOB. La mise en œuvre d'une Charte Natura 2000 n'est pas rémunérée mais elle ouvre actuellement droit à exonération foncière.

L'**évaluation des incidences** est l'outil qui assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Elle concerne les projets non liés à la gestion du site mais susceptibles de l'affecter de manière significative.

Si vous prévoyez des travaux sur le site Natura 2000, veuillez contacter la DDT du département concerné (voir coordonnées au dos).

* **La ripisylve** représente l'ensemble des végétations (herbacées, arbustives et arborées) des bords de cours d'eau. Elle constitue un élément indispensable à la bonne santé de la rivière et des espèces qui y vivent (maintien des berges, ombrage, bio-épuration...).

Et la gestion du cours d'eau ?



La gestion des cours d'eau s'exerce dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau à travers différents outils stratégiques et la mise en œuvre de contrats de milieux, mobilisant des financements des Agences de l'Eau. La gestion de la Vienne amont est menée dans le cadre du programme « **Sources en action** » coordonné par le PNR et l'EPTBV. Les actions réalisées via ce contrat concourent à la gestion des milieux aquatiques et à la mise en œuvre de mesures du DOCOB. Suite au programme 2011-2015, le contrat a été reconduit sur 2017-2021.

exemple de réalisation

Le plan d'eau de Servières appartient à EDF et permet de détourner une partie du débit de la Vienne vers le complexe hydroélectrique du lac de Vassivière. Faute d'entretien, le site était en **voie d'assèchement**. La mise en place d'un contrat Natura 2000 en 2011 a permis de réaliser de **gros travaux de restauration** du milieu et plus particulièrement du **bûcheronnage** accompagné d'un **débardage** par traction animale. L'ensemble de la parcelle a également été **clôturé** et **cinq mares** ont été creusées. Afin de finaliser la restauration de la zone, un **chantier école** a été organisé avec le Lycée agricole de Neuvic.

Restauré, le site est désormais entretenu par un **pâturage**. Un **espace pédagogique** a également été aménagé afin de valoriser le site et de l'ouvrir au public.



De l'amont vers l'aval : quelques idées d'activités pour découvrir le site



- A Millevaches, vous attend le sentier d'interprétation des Sources de la Vienne et de la ligne de partage des eaux : sentier de 3,5km (environ 2h). Départ du croisement D36 et route de Peyrelevade. Vous pourrez prolonger ce moment de découverte en vous rendant au Belvédère du Mont Audouze dont l'accès se trouve à 300m (1,2 km de marche, env. 30 min) direction Saint-Setiers.
- Balad'art n°1, « Le rocher du Sauvage - Carrefour des 3 départements limousins » (Rempnat, 87)
- Club de Canoë-kayak d'Eymoutiers (87) : 06 75 61 15 81 / ckeymoutiers@gmail.com

Plus d'informations

- Le site internet dédié à la Haute vallée de la Vienne : www.hautevalleedelavienne.n2000.fr
- Le site internet du programme « Sources en action » : www.sourcesenaction.fr
- Le flyer sur les Loisirs en rivière et le respect du milieu : www.pnr-millevaches.fr/IMG/pdf/loisirs_en_riviere.pdf
- Le carnet « Voyage(s) en Limousin » en vente à la maisonnette de la maison du parc (dans lequel vous retrouverez les sentiers cités ci-dessus)
- L'office de tourisme des Portes de Vassivière à Eymoutiers, 05 55 69 27 81
- L'office de tourisme de Noblat à Saint-Léonard-de-Noblat, 05 55 56 25 06
- L'espace scénographique de la maison du Parc à Millevaches, 05 55 96 97 00

Contacts utiles

PNR de Millevaches en Limousin

7 route d'Aubusson 19290 MILLEVACHES
05 55 96 97 00 – info@pnr-millevaches.fr
www.pnr-millevaches.fr

 pnr.millevaches
 @PNRMillevaches

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Site de Limoges
22, rue des Pénitents Blancs – CS 53218
87032 Limoges cedex 1 / 05 55 12 90 00

Direction Départementale des Territoires de la Corrèze

Cité Administrative Jean Montalat – Place Martial Brigouleix – BP 314
19011 – Tulle Cedex / 05 55 21 80 26
www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/L-evaluation-des-incidences-sur-les-sites-Natura-2000

Direction Départementale des Territoires de la Creuse

Cité administrative – BP 147
23003 Guéret Cedex / 0810 01 23 23

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne

22 rue des Pénitents Blancs
87031 Limoges Cedex / 05 55 12 90 00

Mais aussi : coordinateurs de déclinaisons locales des Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur d'espèces menacées

- PNA odonates (libellules) :

Société Limousine d'Odonatologie (SLO) – www.assoslo.free.fr
Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin (CEN) – www.conservatoirelimousin.com

- PNA loutre et PNA chiroptères (chauves-souris) :

Groupe Mammalogique et Herpatologique du Limousin (GMHL) – www.gmhl.asso.fr

- PNA moule perlière :

Limousin Nature Environnement (LNE) – www.lne-asso.fr

- PNA isoète :

Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) – www.cbnmc.fr



Crédit photo : Loutre © S. Raimond, Libellule © D. Bourdin, Chauve-Souris © Noblet (Naturagency)
Sources cartographiques : ScanExpress250©-IGN 2017 ; DREAL Nouvelle-Aquitaine ; Geofla - © IGN
Conception et réalisation PNR MILLEVACHES / Impression Fabrègue à 2000 exemplaires.